

Nos honoraires d'agence T.T.C.

Vente

PRIX DE VENTE TTC hors honoraires	HONORAIRES charge vendeur Somme forfaitaire	HONORAIRES charge acquéreur
De 0 € à 60 000 €	5000 €	
De 60 001 € à 100 000 €		7.5%
De 101 000€ à 150 000€		6.5%
De 150 001 € à 200 000 €		6%
De 200 001€ à 360 000€		5.5%
De 360 001 € à 399 999 €		5%
De 400 000€ à 499 999 €		4.5%
A partir de 500 000 €		4%

Barème applicable aux mandats signés à compter du 15 Septembre 2017 Garantie financière BPA NANTES – 1 rue Françoise Sagan – 44800 SAINT HERBLAIN

- → <u>Visites</u>: 1.8 % du loyer annuel hors charges dû par le locataire, 1.8 % du loyer annuel hors charges dû par le propriétaire.
- → Montage, étude et validation du dossier locataire (ou changement de colocataire) :
- 1.8 % du loyer annuel hors charges dû par le locataire, 1.8 % du loyer annuel hors charges dû par le propriétaire.
- + Etat des lieux : 3 €/m² à la charge du locataire, 3 €/m² à la charge du propriétaire.
- + Rédaction du bail et documents annexes : 95 € à la charge du locataire, 95 € à la charge du propriétaire.

Dans la limite du plafond de 11 €uros/m² conformément au décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Le plafond mentionné au I de l'article 1er et portant sur les prestations de visite du preneur, de constitution de dossier et de rédaction de bail est égal pour les logements situés en dehors des zones tendues et très tendues, à 8 euros par mètre carré de surface habitable ; le plafond mentionné au troisième alinéa du I de l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 susvisée et portant sur la prestation de réalisation de l'état des lieux est égal à 3 euros par mètre carré de surface habitable. »

Location des professionnels

Locaux commerciaux ou professionnels

Zone rurale

Commercialisation
 10 % HT (12 % TTC) du loyer annuel hors taxes et hors charges à la charge du locataire
 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire

Zone urbaine

→ Commercialisation : 13 % HT (15,6 % TTC) du loyer annuel hors taxes et hors charges à la charge du locataire

+ Rédaction du bail : 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire

Barème applicable aux mandats signés à compter du 15 Septembre 2017 Garantie financière BPA NANTES – 1 rue Françoise Sagan – 44800 SAINT HERBLAIN